



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'IMMEUBLE SIS, 1, RUE DE L'UNION AVEC L'ASSOCIATION DES CITES DU SECOURS CATHOLIQUE **DÉCISION N° AU-19-488**
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, a mis à disposition de la commune à titre précaire pour une durée maximum de deux ans un immeuble situé 1, rue de l'Union à Vincennes objet d'une opération d'aménagement dont les travaux ne débiteront que dans trois ans afin de permettre l'accueil durant cette période de familles en grandes difficultés ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Association des Cités du Secours Catholique de bénéficier de la mise à disposition de cet immeuble afin d'assurer elle-même l'accompagnement des familles ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association des Cités du Secours Catholique une convention de mise à disposition à titre précaire de l'immeuble sis, 1, rue de l'Union à Vincennes (94300) à compter du 9 décembre 2019 et jusqu'au 4 décembre 2021, moyennant le versement d'une redevance annuel de 12 750 €.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191209-lmc1H6994H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/12/2019
Date de Publication : 09/12/2019